

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

24 FÉVRIER 2021

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE DANS
L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET SUPÉRIEUR

DÉPOSÉE PAR **MMES MARGAUX DE RE ET DELPHINE CHABBERT, MM.
CHARLES GARDIER ET MANU DISABATO, MMES SOPHIE PÉCRIAUX,
JACQUELINE GALANT ET ELISA GROPPI.**

RÉSUMÉ

La précarité menstruelle est une réalité pour beaucoup de femmes, de jeunes filles ou personnes menstruées qui ne s'identifieraient pas comme femmes dans notre pays. Le rôle de l'enseignement est indéniable quant à la lutte contre les tabous, pour assurer l'information au sujet de l'usage des protections mais également afin de faciliter l'accès aux protections aux personnes qui ont des difficultés à s'en procurer.

La présente résolution vise à la mise en place d'une étude de l'impact budgétaire de la mise à disposition des protections périodiques dans l'enseignement obligatoire et supérieur, le soutien à la mise en œuvre d'un projet pilote sur cet enjeu, le soutenir le secteur associatif mobilisé et l'organisation de séances d'information et animations.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET SUPÉRIEUR	5

DÉVELOPPEMENTS

La précarité menstruelle est une réalité pour beaucoup de femmes, de jeunes filles ou personnes menstruées qui ne s'identifieraient pas comme femmes dans notre pays comme partout ailleurs : en situation de difficulté financière ou de pauvreté, elles n'ont pas les moyens de se procurer des protections périodiques. Accéder à des protections périodiques de qualité lorsque l'on a ses règles est élémentaire. Pourtant, dans les faits, ce n'est donc pas aussi simple : entre le poids des tabous qui pèse sur la question des règles, les difficultés financières qui en compliquent l'achat et les substances nocives (perturbateurs endocriniens) contenues dans certaines protections, les personnes menstruées ont parfois du mal à résoudre cette équation pourtant liée à leur santé.

Le rôle de l'enseignement est indéniable quant à la lutte contre les tabous ainsi que pour assurer l'information au sujet de l'usage des protections (types de protection, hygiène nécessaire, etc.), notamment via les animations d'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et les Services de Promotion à la Santé (PSE). Les établissements d'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur ont un rôle à jouer afin de faciliter l'accès aux protections périodiques aux élèves qui ont des difficultés à s'en procurer ainsi que toute l'information nécessaire sur ces produits et leur utilisation.

Personne ne devrait avoir à s'inquiéter de l'accès aux protections périodiques en période de règles. En effet, les règles concernent plus de la moitié de l'humanité pendant la moitié de leur vie de la puberté à la ménopause. Par manque d'accès aux protections périodiques, durant leurs menstruations, certaines personnes menstruées gardent trop longtemps leurs protections et risquent un syndrome de choc toxique qui peut être mortel. D'autres utilisent des moyens comme du papier toilette, du papier journal ou encore du tissu et risquent des infections.

Culturellement, les règles sont encore souvent perçues de façon négative, y compris en Belgique. Tout d'abord, elles sont vues comme sales et impures. Le langage courant impose d'ailleurs les termes protections «hygiéniques». Cette dimension puise sans doute ses origines dans certaines traditions culturelles et religieuses, et pousse les règles à être systématiquement cachées. En parler même se fait de manière indirecte. À l'école, les filles sont ainsi «indisposées» ou «ont leurs ragnagnas», en toute discrétion. Et lorsque les

publicités, par exemple, viennent à représenter les règles, elles recourent à un gel bleu qui n'a rien de réaliste. Ensuite, dans l'imaginaire collectif, les règles sont forcément douloureuses. Cette croyance mène à l'invisibilisation de certaines pathologies dont les douleurs ne sont pas prises en compte, permettant à des maladies comme l'endométriose de se développer sans diagnostic. Il existe une quantité inépuisable de mythes et de clichés sur les règles.

Sur les 500 cycles menstruels en moyenne de la vie des personnes concernées, un bon nombre de ces cycles aura lieu à l'école. L'âge de la puberté tendant à diminuer, le nombre de fillettes du primaire ayant déjà leurs règles ne fait que croître. D'ailleurs, il semble que, faute de protections périodiques, certaines filles ratent même régulièrement des jours de scolarité. Dès lors, un soutien à l'accès aux protections périodiques de qualité devrait être rendu possible dans les établissements d'enseignement obligatoire pour les personnes précarisées et ce afin de répondre à différents aspects de la problématique de la précarité menstruelle.

Premièrement, les règles ont un coût. Entre les anti-douleurs, les protections périodiques ou encore les médecines alternatives, leur coût varie de quelques euros à plus d'une dizaine d'euros par mois mais pèse dans tous les cas sur le budget des personnes menstruées qui ont le moins de moyens. Selon une étude réalisée par le journal *Le Monde* en 2019, dans sa vie, une personne menstruée dépense en moyenne, 3.800€ en hygiène menstruelle(1). Or, pour rappel, 40% des enfants à Bruxelles et 25% des enfants en Wallonie vivent actuellement sous le seuil de pauvreté.(2) Du côté des étudiant.e.s de l'enseignement supérieur, 36,2%(3) des étudiant.e.s ont des problèmes d'ordre financier régulier et 23.000 bénéficient du revenu d'intégration social (chiffres 2019). Inévitablement, on trouve derrière ces chiffres des personnes en situation de précarité menstruelle.

Deuxièmement, les protections utilisées en période de règles peuvent avoir des répercussions sur la santé. Beaucoup de jeunes filles ignorent les différentes options de protection qui existent (tampons, cup, serviettes, culottes menstruelles, etc.), et, surtout, ignorent tout des risques que certaines protections peuvent faire courir. Par manque d'accès aux protections périodiques, durant leurs menstruations, certaines femmes gardent trop longtemps leurs protections.

(1) https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/07/02/precarite-menstruelle-combien-coutent-ses-regles-dans-la-vie-d-une-femme_5484140_4355770.html

(2) <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

(3) Selon l'étude BDO : 36,2% « subissent au minimum un indice objectif de fragilisation »

L'utilisation dans de mauvaises conditions de protections périodiques peut avoir un impact très grave si l'on prend l'exemple du choc toxique, qui dépend directement de la nécessité de changer régulièrement de protection. Ajoutons dans ce cadre qu'il est fondamental de prévoir un accès à des toilettes équipées (eau, poubelles fermées) pour pouvoir changer de protection en respectant les règles d'hygiène élémentaires.

Troisièmement, sur le volet santé également, des études⁽⁴⁾ montrent qu'il pourrait exister des risques liés à certaines substances qui se trouvent dans les protections périodiques (perturbateurs endocriniens). Dès lors, nous appuyons la nécessité de sensibiliser à l'utilisation de protections de qualité, biologiques notamment. En outre, les produits périodiques ont évolué et se sont fort développés ces dernières années. Il convient d'informer également sur l'existence d'autres solutions, plus saines, plus écologiques et plus économiques, telles la cup, la culotte périodique lavable ou encore la serviette périodique lavable.

Quatrièmement, et comme le rappelle l'introduction de ce texte, les tabous qui pèsent sur les règles restent très présents. Le fait d'amener cette question de façon systématique dans les écoles via les différentes formations et sensibilisation à la vie sexuelle et affective, notamment les animations EVRAS et au sein des services PSE et des centres PMS, est important. Cette information généralisée doit accompagner les mesures ciblées prévues dans la présente résolution. En outre, le fait de visibiliser la question des règles dans les établissements, en mettant à disposition des protections à la vue de toutes et tous, au même titre par exemple que le papier hygiénique, peut contribuer à opérer un changement culturel, à faire entrer les tampons et serviettes dans la liste des objets quotidiens dont on ne s'étonne plus de la présence. Il s'agit également de lever la charge mentale que représente cette difficulté d'achat des protections qui pèse sur les filles, les femmes et les personnes menstruées.

Ce changement culturel est essentiel, car il pourra balayer avec lui une série de tabous dont les conséquences pèsent quotidiennement sur des millions de femmes et de personnes réglées. Aujourd'hui encore, les règles sont synonymes d'inconfort, de mal-être et de honte. En tant que politiques, nous avons un rôle à jouer pour inverser la tendance. Tout ceci s'inscrit dans un mouvement plus large de libération des femmes et des personnes menstruées, des pressions que la société exerce encore aujourd'hui sur elles, en les ramenant sans cesse à leur genre et aux stéréotypes qui en découlent.

A titre d'exemples, l'Ecosse après avoir proposé dès 2018 la mise à disposition gratuite des protections périodiques dans les établissements se-

condaires et supérieurs, a mis en place le 24 novembre 2020 la loi Lennon relative à cette gratuité généralisée. En France, plus récemment, la région Ile-de-France a pris la décision d'installer des distributeurs gratuits dans tous les lycées. A Bruxelles, l'association BruZelle lutte contre la précarité menstruelle en collectant des serviettes périodiques et en les distribuant gratuitement et dans la dignité aux personnes menstruées en situation de précarité. Une démarche publique généralisée visant l'accessibilité des serviettes dans tous les établissements à tous les niveaux d'enseignement prend tout son sens en 2021.

Afin de s'assurer de venir en soutien aux personnes concernées, les auteurs de la présente résolution proposent de compléter cette démarche publique en réfléchissant à des mesures ciblées..

Cette initiative rejoint et complète les projets exprimés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en la matière, puisque ce dernier s'est engagé dans son plan Droits des Femmes à lutter contre la précarité menstruelle. Elle va également dans le même sens que l'abaissement de la TVA de 21 à 6% sur les protections périodiques décidée par le Gouvernement fédéral en 2018. Ce sont en effet les niveaux Fédéral et Régionaux qui sont compétents pour ces matières de santé publique en Belgique, mais le présent texte entend apporter sa pierre à l'édifice au niveau de l'enseignement obligatoire et supérieur via la compétence en Promotion de la Santé dont la Fédération Wallonie-Bruxelles y dispose.

(4) Voir à ce propos le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (France), juillet 2018, qui dresse la liste des composés chimiques « préoccupants » notamment contenus dans les tampons et serviettes.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET SUPÉRIEUR

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

- considérant le Plan Droits des femmes du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui entend lutter contre la précarité menstruelle ;
- considérant les initiatives fédérales pour lutter contre la précarité menstruelle, et notamment la suppression de la «taxe tampon» faisant passer la TVA de 21% à 6% sur les protections périodiques s'inscrivant ainsi dans le cadre de la directive européenne en matière de TVA qui vise à rendre les biens de première nécessité moins chers et plus accessibles au consommateur ;
- considérant les subsides octroyés par la Ministre fédérale chargée de la Lutte contre la pauvreté au Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB) et à son équivalent néerlandophone, le Vrouwenraad, pour lutter contre la précarité menstruelle ;
- considérant la volonté du Gouvernement de la COCOF d'organiser la mise à disposition de protections menstruelles gratuites pour l'ensemble des étudiantes de l'enseignement obligatoire, supérieur et de promotion sociale ;
- considérant la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de Promotion de la Santé ;
- considérant les tabous toujours présents dans notre société sur la question des règles ;
- considérant qu'un meilleur accès aux protections périodiques permettra de renforcer les droits des femmes ;
- considérant le rôle joué par l'EVRAS et les projets développés pour sensibiliser les jeunes à l'apparition de la puberté et au vécu du cycle menstruel ;
- considérant qu'il s'agit d'une question de santé publique et d'accès égalitaire à la santé ;
- considérant les études européennes faites sur le danger des perturbateurs endocriniens, notamment contenus dans les protections périodiques ;
- considérant la précarité dans laquelle se trouvent certaines familles ;
- considérant le coût mensuel que peuvent engendrer les règles, allant des anti-douleurs aux protections périodiques, et les différentes études sur le sujet ;
- considérant l'importance de l'accès à des protections périodiques gratuites tant afin de lutter contre la précarité que pour permettre un meilleur accès à la santé à toutes les élèves et étudiantes ;
- considérant la précarité étudiante et le fait qu'en 2019, 36,2% des étudiant.e.s disaient avoir des problèmes d'ordre financier régulier et 23 000 bénéficiaient du revenu d'intégration social ;
- considérant l'impact de la précarité menstruelle sur l'état de santé des femmes et jeunes filles (infections, chocs toxiques, etc.) et sur leur santé mentale (manque de protections, sentiment de honte, etc.) ;
- considérant que les établissements d'enseignement obligatoire sont des lieux adéquats pour informer et sensibiliser les jeunes filles à la question du cycle menstruel et à la problématique de la précarité menstruelle.

Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- 1° d'étudier l'impact budgétaire de la mise à disposition des protections périodiques pour un public ciblé de personnes qui ont leurs règles inscrites dans un établissement de l'enseignement fondamental, secondaire ou supérieur reconnu en Fédération Wallonie-Bruxelles, en visant en priorité une mise à disposition gratuite pour les personnes qui en ont le plus besoin du fait de leur précarité financière ;
- 2° de soutenir, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la mise en œuvre d'un projet pilote sur cette base, avant la fin de la législature, en collaboration avec toutes les entités fédérales et fédérées ;
- 3° de s'assurer que soit garanti l'accès, dans ce cadre, à au moins deux types de protections périodiques, de façon à permettre aux élèves de choisir entre une protection interne et une protection externe ;

- 4° de s'assurer que ces protections périodiques soient de bonne composition, idéalement en proposant des produits labellisés bio ;
- 5° de soutenir le secteur associatif mobilisé dans la lutte contre la précarité menstruelle ;
- 6° de charger les PSE et les CPMS d'organiser, en collaboration avec les pouvoirs organisateurs et directions d'écoles de leur ressort, des séances d'information/animations, notamment EVRAS, à destination de l'ensemble des élèves y inscrits quant à cette accessibilité.

M. DE RE

D. CHABBERT

CH. GARDIER

M. DISABATO

S. PECRIAUX

J. GALANT

E. GROPPi